

INSCRIPTIONS / RÉINSCRIPTIONS 2026-2027

Lycée Général et Technologique des Arènes

Madame, Monsieur,

Les inscriptions et réinscriptions pour l'année scolaire 2026-2027 se déroulent entièrement en ligne via **EDUCONNECT**.

⚠ La connexion doit impérativement être réalisée avec le compte RESPONSABLE et non avec le compte élève.

En cas de perte des identifiants EDUCONNECT, merci de vous rapprocher de l'établissement d'origine de votre enfant. Le lycée ne pourra fournir les identifiants qu'aux familles ayant déjà un enfant scolarisé au lycée des Arènes.

Pour les élèves venant de l'étranger ou d'un établissement privé hors contrat merci de prendre directement contact avec le lycée.

1. INSCRIPTION D'UN NOUVEL ÉLÈVE

(Secondes / Premières technologiques)

 **Date d'inscription : du mardi 30 juin au vendredi 3 juillet 2026 à 23h59**

Lors de l'inscription en ligne, vous devrez :

- ✓ Prendre connaissance des documents et informations importantes
- ✓ Compléter les formulaires demandés
- ✓ Téléverser l'ensemble des pièces justificatives demandées
- ✓ Effectuer les éventuelles démarches complémentaires (options facultatives / internat)

⚠ L'inscription ne sera validée définitivement qu'après réception de toutes les pièces.

2. RÉINSCRIPTION

Élève déjà scolarisé au lycée des Arènes

Les réinscriptions se font également via **EDUCONNECT** selon le calendrier suivant :

Niveau	Dates
Première STMG / STD2A	du 30 juin au 3 juillet 2026
Première Générale et Terminale Générale et Technologique	du 10 au 17 juin 2026

Lors de la réinscription, vous devrez :

- ✓ Prendre connaissance des documents et informations importantes
- ✓ Compléter les formulaires demandés
- ✓ Téléverser l'ensemble des pièces justificatives demandées
- ✓ Effectuer les éventuelles démarches complémentaires (options facultatives / internat)

⚠ La réinscription ne sera validée définitivement qu'après réception de toutes les pièces.

3. OPTIONS FACULTATIVES

⚠ ATTENTION, l'inscription au lycée ne vaut pas inscription aux options facultatives. Une candidature complémentaire est donc nécessaire. De même, l'acceptation d'une dérogation ne garantit pas l'admission dans l'option demandée.

Les options Arts plastiques, CIAV en 2nde et Sections européennes feront l'objet d'une commission début juillet. Les familles seront informées des résultats à l'issue de cette commission.

⚠ Le nombre de places étant limité dans certaines options, l'admission ne peut être garantie, même en cas de dépôt d'un dossier de candidature.

Pour les options concernées, les dossiers doivent impérativement être transmis avant la clôture des inscriptions à l'adresse suivante : inscription.0312267W@ac-toulouse.fr

OPTIONS PROPOSÉES

Niveau	Options proposées	Informations / modalités
Seconde Générale et Technologique	<ul style="list-style-type: none">• Arts plastiques• Cinéma-audiovisuel• Section euro Anglais• Section euro Espagnol	<ul style="list-style-type: none">• Les candidatures sont étudiées par une commission début juillet.• Une option artistique peut être cumulée avec une section euro selon les contraintes d'emploi du temps.
Seconde Création Culture Design	<ul style="list-style-type: none">• Création Culture Design	<ul style="list-style-type: none">• Option réservée aux élèves admis dans cette section spécifique et non cumulable avec d'autres options.
Première Générale	<ul style="list-style-type: none">• Section euro Anglais• Section euro Espagnol	<ul style="list-style-type: none">• Dossier de candidature à envoyer par mail.• Étude des candidatures par une commission début juillet.
Terminale Générale	<ul style="list-style-type: none">• Section euro Anglais• Section euro Espagnol• Maths complémentaires• Maths expertes	<ul style="list-style-type: none">• Les élèves demandant une section euro pour la première fois doivent envoyer un dossier de candidature.• Les élèves déjà inscrits en section euro n'ont pas besoin de refaire une demande.• Maths complémentaires : réservée aux élèves ayant abandonné la spécialité Mathématiques.• Maths expertes : réservée aux élèves conservant la spécialité Mathématiques en terminale.

4. INTERNAT

Pour rappel, l'internat est exclusivement réservé :

- aux élèves de l'option Création Culture Design ;
- aux élèves de la filière STD2A.

Les élèves internes du lycée des Arènes sont hébergés à l'internat du lycée Gallieni.

⚠ Le dépôt d'une demande d'admission ne vaut pas admission automatique à l'internat.

Une commission d'admission se réunira début juillet. Les familles seront informées de la décision prise à l'issue de cette commission et devront, en cas d'avis favorable, compléter un dossier d'inscription.

Le dossier complété devra être transmis par mail avant la clôture des inscriptions à l'adresse suivante : inscription.0312267W@ac-toulouse.fr

5. FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'INTERNAT

En application du règlement régional du service de restauration et d'hébergement des lycées publics, le fonctionnement de l'internat et de la restauration scolaire s'organise de la manière suivante :

Internat

L'inscription à l'internat vaut pour toute l'année scolaire. Le forfait internat couvre les 33 premières semaines de l'année scolaire, du lundi midi au vendredi midi. Ce forfait comprend 4 petits déjeuners, 5 déjeuners ; 4 dîners et 4 nuitées par semaine.

Restauration scolaire

Il existe trois régimes de tarification pour la restauration scolaire:

- Demi pensionnaire forfait 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi
- Demi pensionnaire forfait 5 jours : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
- Externe pouvant déjeuner « au ticket »

L'année scolaire est divisée en trois trimestres (septembre/décembre ; janvier/mars ; avril/juin) et l'inscription vaut pour toute l'année scolaire.

Tarifs

Les tarifs sont fixés par la Région Occitanie.

- Internat : le tarif sera communiqué aux familles en septembre
- Forfait : le forfait de demi-pension est un engagement des familles sur 33 semaines, permettant de bénéficier d'un tarif unitaire du repas à 3.70€.
- Ticket : le tarif unitaire du repas est à 4.60€, payable obligatoirement d'avance.

Changement de régime

Une seule demande de changement de régime est possible dans l'année (internat et restauration scolaire). Elle doit être formulée au plus tard 3 semaines avant la fin du trimestre pour une prise d'effet à compter du trimestre suivant.

Remise d'ordre

Une remise des frais de demi-pension peut être accordée,

De plein droit :

- fermeture du restaurant scolaire
- exclusion temporaire de l'établissement
- participation à un stage ; sortie pédagogique ; voyage scolaire

Sous condition, :

- cas de force majeure (hospitalisation, etc...)
- raisons médicales à partir de 5 jours ouvrés consécutifs, sur demande écrite ;
- signature d'un PAI, si les absences cumulées sont supérieures à 8 jours.

Ces trois demandes de remise d'ordre sous condition doivent être formulées dans un délai de 30 jours calendaires maximum à compter du retour de l'élève, sur présentation d'un justificatif.

- situation particulière impliquant une absence prolongée du service, sur demande écrite formulée 15 jours minimum avant le début de l'absence.

Moyens de règlement

Les familles ont la possibilité de payer par :

- Télépaiement via Educonnect ;
- Par prélèvement automatique en complétant le mandat de prélèvement en annexe. Le mandat de prélèvement devra être envoyé par mail à l'adresse suivante avant la rentrée scolaire : inscription.0312267W@ac-toulouse.fr
- Carte bancaire ou espèce directement au service intendance ;
- Par virement via le RIB du lycée en indiquant le nom et prénom de l'élève
FR76 1007 1310 0000 0010 0210 970 **⚠ Le paiement par chèque n'est pas accepté.**

6. DOCUMENTS ET DÉMARCHES COMPLEMENTAIRES À PRÉVOIR

Avant de finaliser l'inscription, merci de :

- ✓ Pour les inscriptions : Prévoir un document attestant l'admission au lycée (fiche de dialogue, bulletin avec décision de passage, notification d'affectation etc.)
- ✓ Effectuer la demande de **Carte Jeune Région** sur le site <https://www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region> **avant le 15 juillet 2026** (carte utilisée pour l'accès au lycée et à la restauration scolaire)
- ✓ Effectuer la demande de gratuité des transports scolaires sur le site (Réseau Tisséo) <https://www.haute-garonne.fr/service/transports-scolaires> **avant le 31 juillet 2026**

7. EN CAS DE DIFFICULTÉ

Difficulté technique

En cas de difficulté de connexion à EDUCONNECT ou de perte des identifiants, merci de vous rapprocher de l'établissement d'origine de votre enfant afin d'obtenir vos identifiants de connexion « responsables ».

Difficulté matérielle

Pour les familles ne disposant pas du matériel nécessaire pour effectuer l'inscription ou la réinscription en ligne (ordinateur, accès Internet, scanner, etc.), une permanence sera organisée au lycée des Arènes **le vendredi 3 juillet 2026** (8h30-12h00 et 13h30-17h00) afin d'accompagner les familles dans leurs démarches.

Nathalie BOUVIER
Proviseure